

Nous prenons actuellement des mesures pour commencer à régler certains problèmes : érosion du sol, destruction des terres agricoles de première qualité, exploitation excessive des forêts, surpêche et surchasse. À bien des égards, nous avons montré qu'en tant que sociétés, nous étions devenus conscients de la nécessité de ne plus se comporter comme des pionniers en mal de défricher une terre sauvage, et d'agir, avec discernement, comme les gardiens d'un patrimoine, le plus important de tous, que nous léguons à nos descendants : celui que constituent les ressources naturelles. Nous savons que nous ne pouvons pas miner indéfiniment la base de notre civilisation, comme l'ont fait les Mayas. Nous devons maintenir la capacité de rendement soutenu de notre capital-ressources, sans la dépasser. Nous devons cesser de nous adonner à l'équivalent biologique du financement par le déficit.

La frontière canado-américaine a été un creuset qui a permis d'éprouver la coopération internationale en vue d'une gestion rationnelle et équitable de maigres ressources naturelles. Il est juste de dire qu'il n'y a pas meilleur exemple de deux nations ayant exploité judicieusement leurs ressources communes. Nous le devons, en partie, à l'esprit de clairvoyance de ceux qui, en 1909, ont achevé la préparation de l'historique Traité sur les eaux limitrophes. Nous le devons à cette entité binationale unique qu'est la Commission mixte internationale, laquelle a étudié de nombreux problèmes environnementaux bilatéraux et proposé des solutions efficaces et éclairées. Nous le devons à cette éthique écologique qui s'est de plus en plus développée dans chacune de nos populations. Mais nous le devons peut-être, plus que tout, à l'esprit de bon voisinage qui se dégage si manifestement ici, au Minnesota.

Il serait erroné de considérer ces questions comme de simples problèmes de protection environnementale ou comme des différends entre « écologistes » et « promoteurs ». L'histoire des questions environnementales canado-américaines est instructive à cet égard. Dans presque chaque cas, la réaction de l'une des parties à une menace de pollution perçue par l'autre s'est largement fondée sur des considérations sociales et économiques. En d'autres termes, nos deux populations ont toujours prouvé que leur préoccupation pour le maintien des valeurs environnementales s'enracine, à certains égards, dans la crainte que la dégradation environnementale transfrontière n'appauvrisse leur mode de vie et n'endommage la base de leur économie. C'est pourquoi les gens du Montana sont fermement d'avis que toute activité d'extraction du charbon dans le sud-est de la Colombie-Britannique doit être menée de façon à ne nuire aucunement à la qualité des eaux de la rivière Flathead ; ils veulent ainsi préserver la pêche qui y est excellente et représente un élément important de l'économie locale, ainsi que leur mode de vie. C'est pourquoi les gens de ma province natale du Manitoba sont fermement d'avis que la réalisation de tout projet de dérivation concernant Garrison, au Dakota du Nord, doit être menée de façon à ne pas nuire à la qualité des cours d'eaux manitobains, fondement de leur agriculture, de leur industrie et de leur pêche sportive et commerciale. C'est pourquoi les Canadiens, tout comme les Américains, ont appuyé leur gouvernement dans cet énorme changement d'attitude qui a mené au « nettoyage » des Grands Lacs.

Même la désignation d'aires naturelles a souvent une importante incidence socio-économique. L'un des meilleurs exemples de coopération bilatérale en la matière nous est donné par les deux joyaux que sont le parc Quetico, en Ontario, et la Boundary Waters Canoe Area, au Minnesota. L'étroite collaboration qui existe entre les gestionnaires de ces terres mérite d'être louée. Mais, là encore, nous savons que la désignation et la protection diligentes de ces aires naturelles sont beaucoup plus que l'expression d'une philosophie conservacionniste. Nous savons que le caractère virginal de ces magnifiques terres offre des